

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des ressources humaines ; sous-direction du recrutement et de la formation, bureau de la formation.*

INSTRUCTION N° 130738/DEF/GEND/RH/RF/FORM modifiant l'instruction n° 108980/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er août 2007 relative à l'admission au collège interarmées de défense.

Du 24 septembre 2007

NOR D E F G 0 7 5 2 7 0 2 J

Texte modifié :

Instruction n° 108980/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er août 2007 (BOC N°32 du 14 décembre 2007, texte 4. ; BOEM 651.2.4).

Référence de publication : BOC N°33 du 21 décembre 2007, texte 9.

L'instruction n° 108980/DEF/GEND/RH/RF/FORM du 1er août 2007 est modifiée comme suit :

Remplacer l'annexe II par la nouvelle annexe II jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le colonel,
adjoint au sous-directeur du recrutement et de la formation,*

Alain ESTIGNARD.